LES HAVENAUX DE MANIÈRE GÉNÉRALE

BICHETTE À CORNES

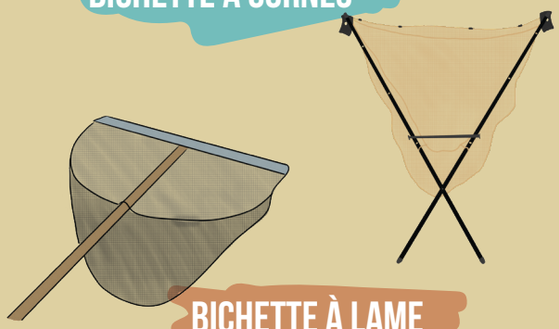

BICHETTE À LAME

BALANCE

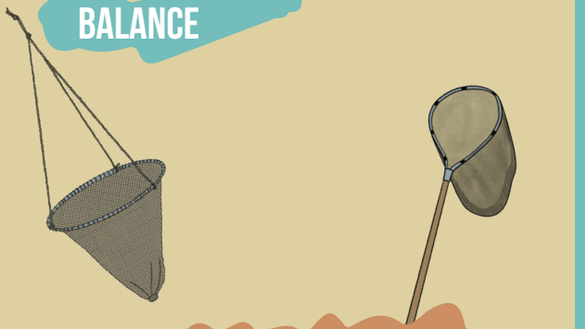

EPUISETTE-HAVENET

Engins équipés d'un filet fixé sur un cadre et d'un dispositif permettant de le tenir.
Il est tenu par une seule personne.
Largeur maximale du filet : 2 mètres.
Le filet à un maillage de 16 millimètres maille étirée.

RETOURNEMENT DE PIERRE

PÊCHE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT :
La pêche maritime à pied de loisir s'exerce dans le respect du milieu naturel, ce qui implique notamment la préservation du site et le cas échéant sa remise en état. Soulever les pierres sans les replacer dans leur position initiale est une infraction depuis le 22/02/2021.

PIERRE NON REMISE EN PLACE

UNE PIERRE, DEUX MONDES :
En surface, se développent une flore et une faune adaptées aux variations de luminosité et de température ou encore à l'action des vagues. La partie abritée de la pierre forme un refuge pour les espèces ne supportant pas les contraites de l'assèchement et de la lumière du milieu.

UN GESTE SIMPLE, MAIS PRÉCIEUX
Veiller à ce que chaque pierre reste dans le bon sens est essentiel pour ne pas perturber ces deux communautés !
Remettre les cailloux dans leur état initial, après les avoir soulevés, permet de préserver la biodiversité et la ressource.

RÉGLEMENTATION DES PRINCIPAUX ENGINS DE PECHE

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Pêcher bien, c'est mieux...

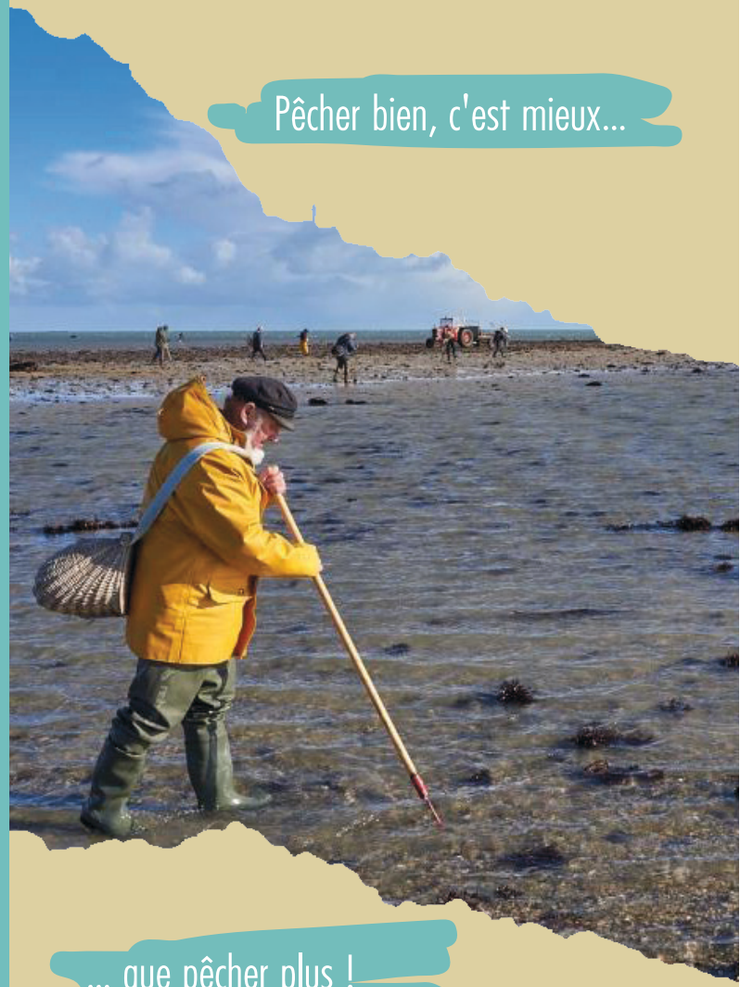

... que pêcher plus !

RÉGLEMENTATION DES ENGINS DE PÊCHE

Principales espèces pêchées	Engins de pêche autorisés
Amande de mer	Couteau, Griffe à dents, pelle triangulaire, piquot
Araignée de mer	Croc, gaffe, épuissette, balance. Soumis à autorisation : casier à crustacés
Bigorneau	Ramassage à la main
Bouquet	Epuisette, bouquetout, haveneau, bichette à lame, bichette à cornes, casier à bouquets
Buccin / Bulot	Griffe à dents, râteau
Coque	Couteau, griffe à dent, pelle triangulaire, piquot et râteau
Coquille St Jacques	Couteau, croc, épuisette
Couteau	Croc, fourche, griffe à dents, pelle triangulaire, piquot
Crevette grise	Epuisette, bouquetout, haveneau, bichette à lame, bichette à cornes
Etrille	Balance, croc, épuisette
Homard	Balance, croc , épuisette, gaffe. Soumis à autorisation : casier à crustacés
Huître creuse	Couteau, croc, tournevis, détroqueur
Huître plate	Couteau, croc, tournevis, détroqueur
Moule	Couteau
Mactre ou Fia	Couteau, fourche, griffe à dents, pelle triangulaire, piquot, râteau
Ormeau	Couteau, croc (la pêche s'effectue en permanence la tête hors de l'eau)
Palourde / palourde bleue (coque bleue)	Couteau, griffe à dents, pelle triangulaire, piquot, râteau.
Praire	Couteau, griffe à dents, pelle triangulaire, piquot
Sole	Râteau à soles, râteau à soles de Créances. Soumis à autorisation : filet droit
Spisule / Mactre solide	Couteau, griffe à dents, pelle triangulaire, piquot, râteau
Telline	Griffe à dents et râteau
Tourteau	Balance, croc, épuisette, gaffe Soumis à autorisation : casier à crustacés
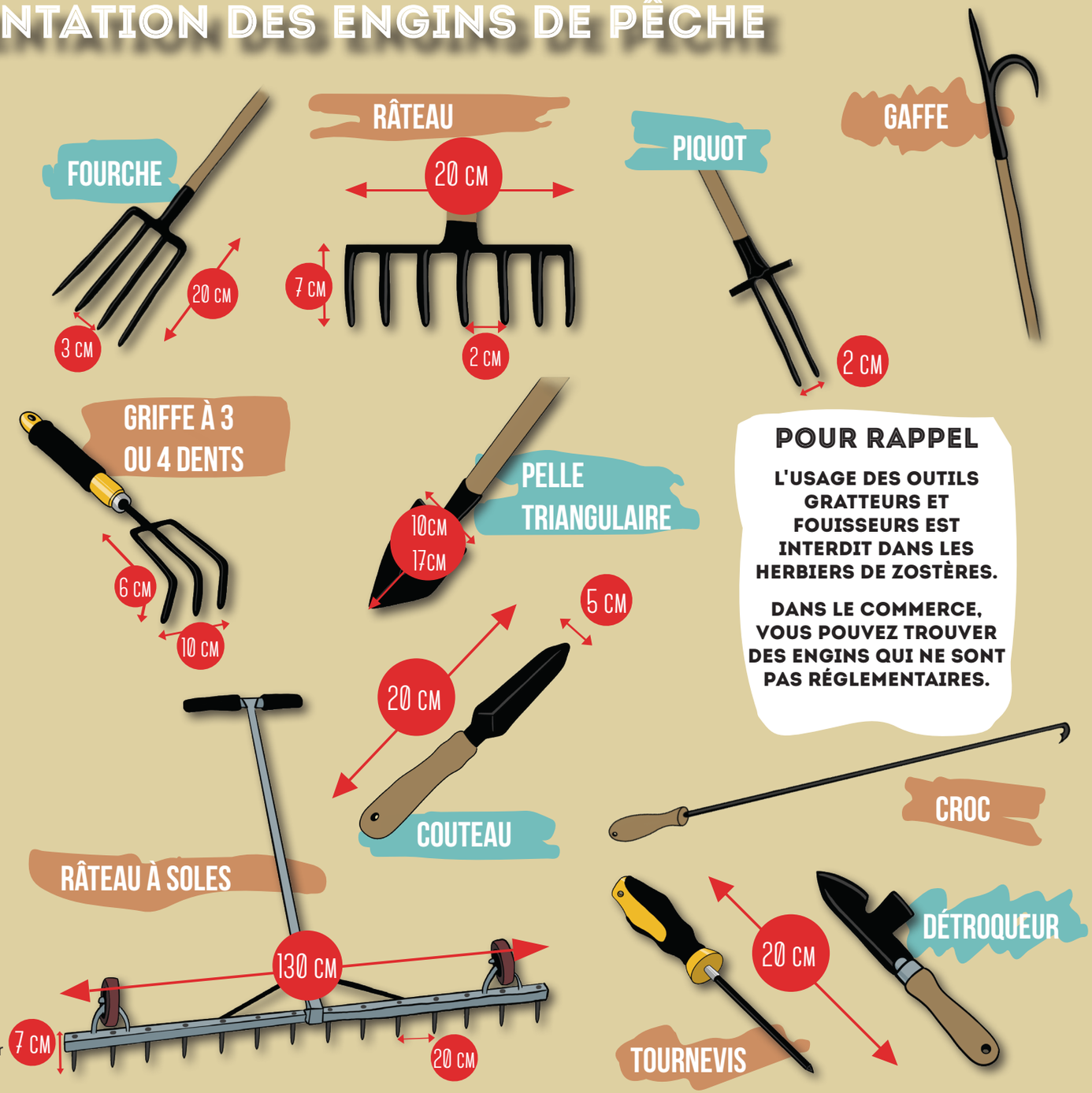
Arrêté n°34/2021 : Réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied ou sous-marine dans le département de la Manche.